



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

L'impact à court terme de la Covid-19 sur l'égalité de genre

Analyse des chiffres de l'écart salarial 2020

Contenu

1. Introduction.....	3
2. L'impact de la pandémie de Covid-19	3
2.1 L'économie belge	4
2.2 Les chiffres de l'emploi.....	4
3. L'évolution des chiffres de l'écart salarial	8
4. L'égalité de genre et une économie résiliente.....	11
5. Annexe.....	12

Les publications relatives à l'écart salarial de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie chaque année les chiffres relatifs à l'écart salarial sur base des données de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). [Les chiffres de l'écart salarial 2022. Données de l'année 2020](#) sont disponibles sur le site internet de l'Institut. Tout comme ceux des années 2019 et 2018.

Tous les quatre ans, l'Institut publie un rapport plus étendu qui porte sur la totalité des indicateurs. Le rapport étendu est en grande partie basé sur l'Enquête sur la Structure et la Répartition des Salaires de Statbel et il comprend également des recommandations politiques. De plus, le rapport contient davantage d'informations sur les sources et la méthodologie suivie lors des calculs. Le dernier rapport étendu, [L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique](#), porte sur les chiffres de l'année 2018 et peut être téléchargé sur le site internet de l'Institut.

Le présent rapport analyse spécifiquement les chiffres de l'écart salarial sous l'angle de l'impact profond que la pandémie de Covid-19 a eu sur le marché du travail au cours de l'année 2020 et de la répartition très inégale de cet impact.

1. Introduction

L'écart salarial entre les femmes et les hommes évolue à un rythme très lent en Belgique depuis des années. Chaque année, il diminue de quelques dixièmes de points de pourcentage. La crise de la Covid-19 a eu un impact sans précédent sur l'économie belge et a semblé - pendant une courte période - paralyser cette dernière avec grand bruit. Il n'y a cependant pas eu de bouleversement dans les chiffres de l'écart salarial : il a légèrement diminué en 2020 par rapport à 2019. Un peu plus que les autres années, mais certainement pas de façon spectaculaire.

La pandémie de Covid-19 et les mesures de protection ont eu un impact énorme sur les chiffres en matière d'emploi. D'une part, des postes de travail ont été perdus en raison des difficultés rencontrées par les entreprises. D'autre part, un régime de chômage temporaire a été mis en place ; il a permis de sauver des postes de travail mais s'accompagnait d'une perte d'heures de travail. Cela joue un rôle de deux manières dans le calcul de l'écart salarial. L'écart salarial corrigé pour la durée de travail est calculé sur la base d'équivalents temps plein. Ces chiffres étaient beaucoup plus bas en 2020 qu'en 2019. Sans correction pour la durée de travail, l'écart salarial est calculé sur la base des postes de travail. Là aussi, on constate une baisse par rapport à 2019, mais beaucoup moins prononcée. De plus, les données de l'ONSS relatives aux postes de travail se basent sur les totaux comptabilisés au dernier jour d'un trimestre. Dans un marché du travail instable, cela engendre une marge d'erreur légèrement plus grande que d'habitude.

Outre les chiffres relatifs à l'emploi, les salaires moyens des femmes et des hommes jouent également un rôle important dans le calcul de l'écart salarial. Il est peu probable que la structure salariale en soi change beaucoup sous l'effet de la pandémie ou des mesures de protection. Alors que certain-e-s travailleur-se-s indépendant-e-s ont vu leurs revenus baisser (ou augmenter) drastiquement, les salaires des travailleur-se-s – dans la mesure où ils-elles travaillaient – sont restés plus ou moins au même niveau. Ainsi, la répartition inégale de la perte en termes de postes de travail et d'heures de travail et les différences de genre potentielles qui s'y sont produites constituent un facteur beaucoup plus important dans l'évolution de l'écart salarial en 2020 par rapport à 2019.

Il est très vite apparu que la perte de postes de travail et d'heures de travail était inégalement répartie entre les secteurs. Les proportions en termes de genre étant également très différentes selon les secteurs, il s'agissait en fait de deviner quel impact les différents facteurs auraient sur les chiffres de l'écart salarial. Les données de l'ONSS pour l'année 2020 montrent surtout à quel point le poids de la pandémie était inégalement réparti. L'écart salarial a diminué un peu plus que les autres années, mais cela semble être dû en grande partie au fait que de nombreuses femmes percevant de bas salaires ne travaillaient pas.

2. L'impact de la pandémie de Covid-19

La pandémie a eu un impact sur l'emploi de différentes façons. Premièrement, il y a eu les mesures de confinement. Un certain nombre de secteurs ont tout simplement été fermés à certaines périodes. Deuxièmement, et en lien avec cela, il y a eu le chômage économique dû à un manque, par exemple, de matières premières, de pièces, d'accès aux marchés étrangers, ou de demande. Troisièmement, il ne faut pas oublier que de nombreuses personnes étaient également malades à la maison. Quatrièmement, les personnes devaient régulièrement se mettre en quarantaine à titre préventif, même si elles n'étaient pas malades elles-mêmes. Cinquièmement, en raison de la fermeture des écoles et des règles de restriction des contacts sociaux, de nombreuses personnes ne pouvaient pas travailler, ou pouvaient moins travailler, pour des raisons familiales, notamment pour s'occuper de

jeunes enfants. S'il était possible de combiner la quarantaine à titre préventif avec le télétravail, ce n'était pas toujours le cas lorsqu'il s'agissait de s'occuper d'enfants en bas âge. Pour remédier à ce problème, une forme supplémentaire de congé parental a été créée temporairement. Sixièmement, la pandémie a également eu un impact psychologique. De nombreuses personnes étaient anxieuses et stressées. En particulier, les personnes exerçant des professions essentielles étaient souvent dans la ligne de mire à plus d'un égard. Si les contacts fréquents les exposaient à un risque accru d'infection, ces personnes étaient aussi souvent confrontées aux frustrations de leurs client-e-s. Dans les soins de santé, le rythme de travail était parfois infernal. Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant que des personnes abandonnent temporairement le travail ou cessent définitivement de travailler. Il y a donc eu un ensemble de facteurs qui étaient tous directement ou indirectement liés à la pandémie et aux perturbations qu'elle a provoquées au sein de la société.

Bien que tout le monde ait été confronté à la pandémie, il est très vite apparu que ses effets étaient très inégalement répartis. Compte tenu de la ségrégation encore assez forte entre les femmes et les hommes sur le marché du travail sur le plan des fonctions et des secteurs, il fallait s'attendre à ce que la répartition inégale du poids de la pandémie soit elle aussi, au moins partiellement, genrée.

2.1 L'économie belge

La Banque Nationale de Belgique (BNB) a calculé l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie belge. Le produit intérieur brut a diminué de 6,3% en 2020. Les coups les plus forts ont été donnés au deuxième trimestre de cette année-là, lorsque les mesures de restriction étaient à leur maximum. L'économie s'est redressée relativement vite, les entreprises s'étant rapidement adaptées à la nouvelle situation, grâce notamment aux protocoles de santé des partenaires sociaux. La campagne de vaccination a également démarré assez rapidement. Bien que la pandémie de coronavirus ait constitué un choc sans précédent pour l'économie belge, les pertes nettes en termes de postes de travail ont été globalement très limitées. Ce grâce à des mesures de soutien fortes, à l'assouplissement du système de chômage temporaire et au recours massif au télétravail lorsque cela était possible.¹

2.2 Les chiffres de l'emploi

La moyenne trimestrielle pour le nombre de postes de travail en 2020 est supérieure de 1.745 unités pour les femmes par rapport à 2019, et inférieure de 10.642 unités pour les hommes. Sur un total d'environ 2 millions de personnes pour chaque sexe, ce sont de petits changements, mais ce chiffre global cache une répartition inégale selon les statuts et les secteurs.

Après ventilation, les pertes au niveau des postes de travail ont principalement été enregistrées parmi les ouvrier-ère-s du secteur privé, tant les femmes que les hommes. Du côté des ouvrières, près de 11.000 postes de travail ont été perdus, et près de 17.500 parmi les ouvriers. Exprimé en pourcentage, cela représente des pertes de 2,7% et de 2,1%. Parmi les ouvrières contractuelles du secteur public, la baisse est également relativement importante, avec une perte de 2,7%.

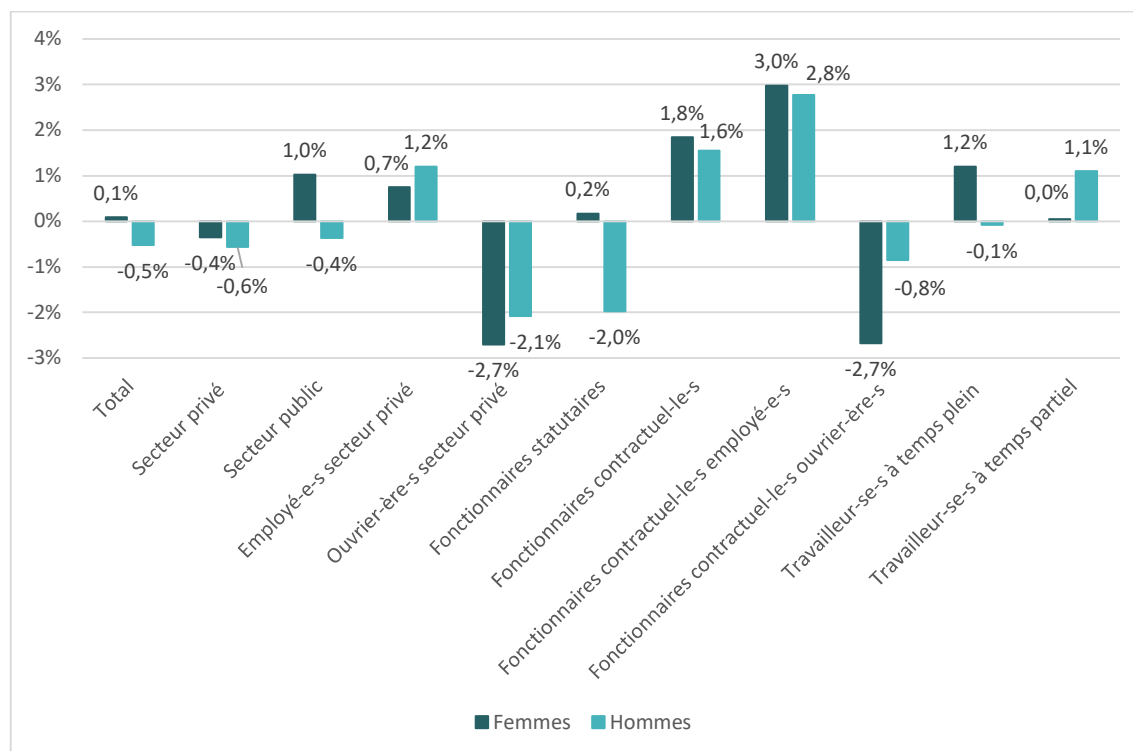
Les travailleur-se-s qui ont des contrats temporaires ne sont pas repris-es dans ces chiffres. La perte d'emploi était justement très importante pour cette catégorie, parce que les contrats n'étaient

¹ Coppens B., Minne G., Piton C. et Ch. Warisse, 'L'économie belge au lendemain du choc de la crise du COVID-19', dans : [Banque Nationale de Belgique, la Revue économique](#), sept. 2021.

souvent pas renouvelés. Parmi les contrats temporaires, on observe une baisse de 7,8% en 2020 par rapport à 2019².

Le graphique 1 montre l'évolution des postes de travail par rapport à 2019, le graphique 2 celle des équivalents temps plein.

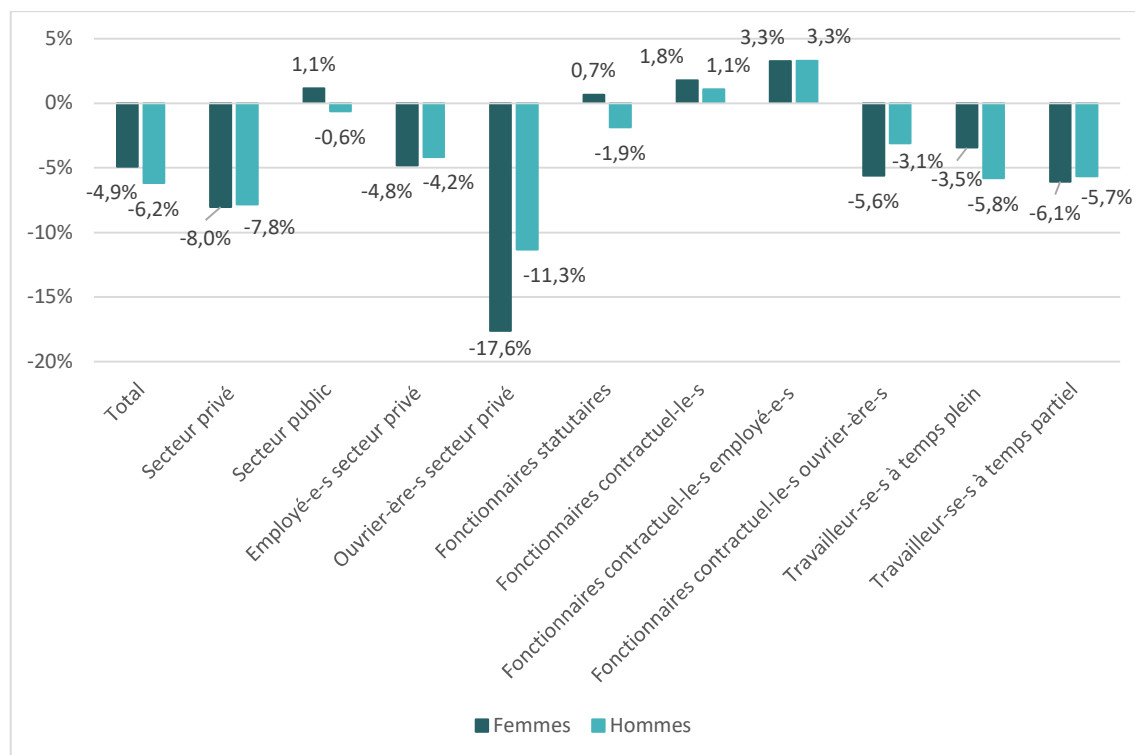
Graphique 1 : Évolution en postes de travail, selon le secteur, le statut et le régime de travail (2020 par rapport à 2019)



Source : ONSS (calcul IEFH)

² Chiffres issus de l'Enquête sur les Forces de Travail de Statbel, cités dans l'article susmentionné, p.140.

Graphique 2 : Évolution en équivalents temps plein, selon le secteur, le statut et le régime de travail (2020 par rapport à 2019)

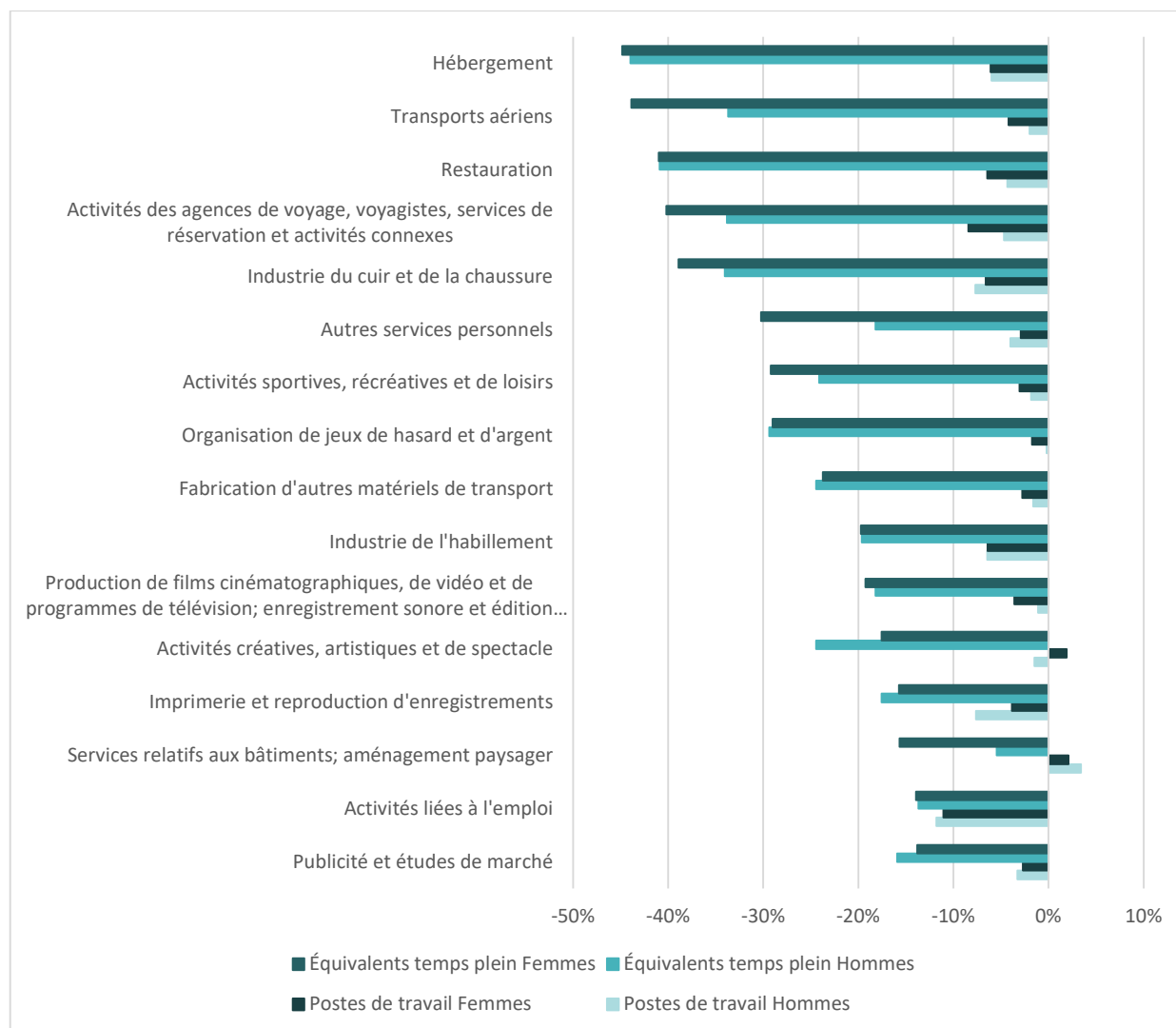


Source : ONSS (calcul IEFH)

La perte au niveau des jours et des heures de travail est beaucoup plus importante que la perte en termes d'emplois. Exprimés en équivalents temps plein, 111.106 postes ont été perdus parmi les travailleurs masculins et 73.224 parmi les femmes. Cela représente respectivement une baisse de 6,2% et 4,9%. Dans le secteur public, le nombre d'équivalents temps plein reste assez stable, mais dans le secteur privé, on observe une diminution assez nette en 2020. La perte pour les ouvrières s'élève à 17,6%, et à 11,3% pour les ouvriers. Pour les employées du secteur privé, la perte est de 4,8%, et pour les employés de 4,1%.

La distinction entre les travailleur-se-s à temps plein et à temps partiel se fait ici sur la base du contrat de travail. Tant les travailleur-se-s à temps plein que les travailleur-se-s à temps partiel ont passé en moyenne moins de jours et d'heures au travail en 2020 par rapport à l'année précédente, même lorsque les postes de travail en tant que tels n'ont pas été supprimés.

Graphique 3 : Évolution en postes de travail et en équivalents temps plein en pourcents dans les 16 secteurs les plus touchés (NACE2) (2020 par rapport à 2019)³



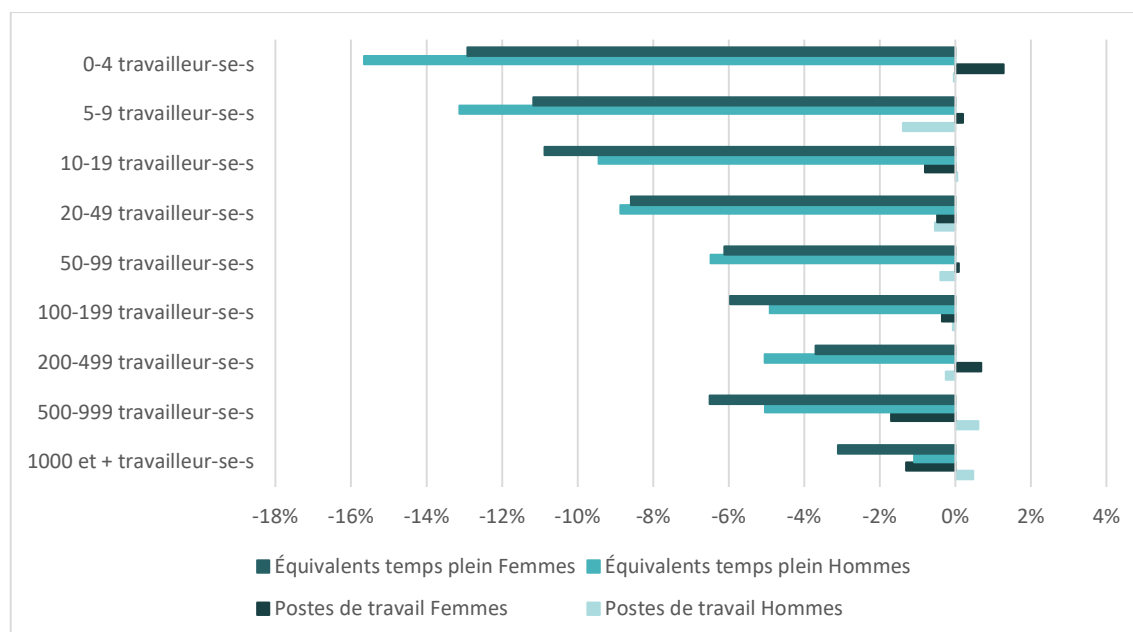
Source : ONSS (calcul IEFH)

Il n'est pas surprenant que l'impact sur l'emploi varie fortement en fonction du secteur. La perte d'emploi a été la plus importante dans l'hébergement et la restauration, les transports aériens, les voyages, les arts et les loisirs et certaines branches de l'industrie. Dans la plupart des secteurs, la perte exprimée en pourcentage parmi les travailleuses et les travailleurs suit le même rythme. Dans un certain nombre de secteurs, l'écart de genre est manifeste. L'emploi féminin a subi davantage de pertes dans les transports aériens, les autres services personnels, les services relatifs aux bâtiments à l'aménagement paysager, les agences de voyage, les activités sportives et de loisirs et l'industrie du cuir. Parmi les travailleur-se-s actif-ve-s dans le secteur artistique, la perte d'emploi a été plus importante parmi les hommes.

³ Le tableau complet se trouve en annexe.

En termes de pourcentage, les petites entreprises ont été les plus touchées. Dans les entreprises de moins de 5 travailleur-se-s, on observe une baisse de 15,7% pour les travailleurs et de 12,9% pour les travailleuses.

Graphique 4 : Évolution en postes de travail et en équivalents temps plein selon la taille de l'entreprise (2020 par rapport à 2019)

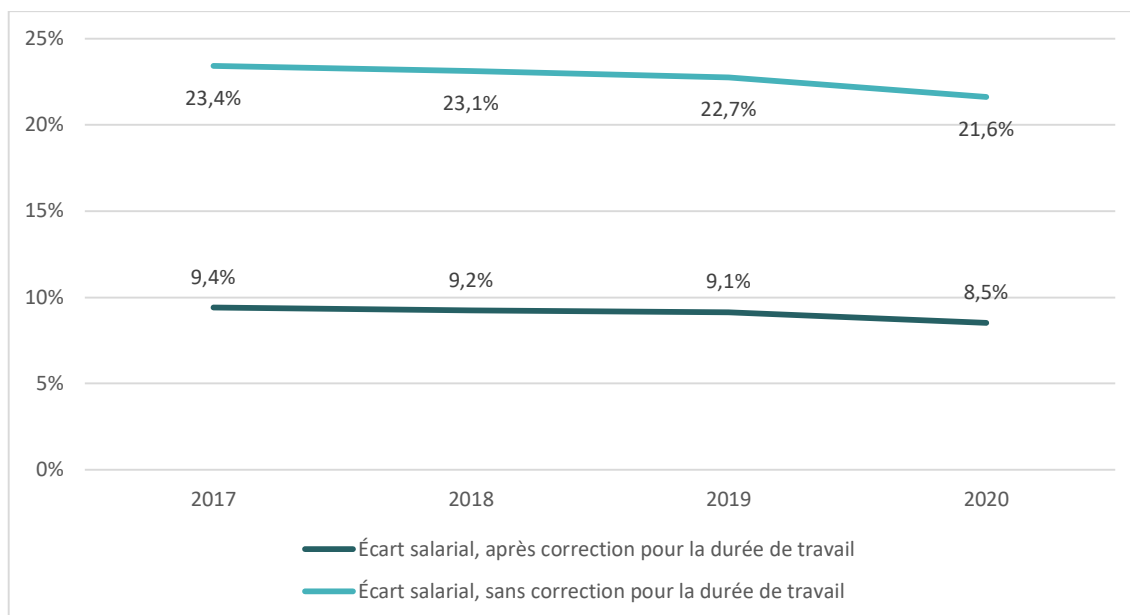


Source : ONSS (calcul IEFH)

3. L'évolution des chiffres de l'écart salarial

L'écart salarial diminue légèrement en 2020 par rapport à 2019. Ce chiffre est cohérent avec les années précédentes, mais comparée aux années précédentes, la baisse est plus forte. Après correction pour la durée de travail, on observe une diminution de 0,6 point de pourcentage. Sans correction pour la durée de travail, on observe une diminution de 1,1 point de pourcentage. Après correction pour la durée de travail, l'écart salarial est de 8,5% en 2020. Sans cette correction, il s'élève à 21,6%.

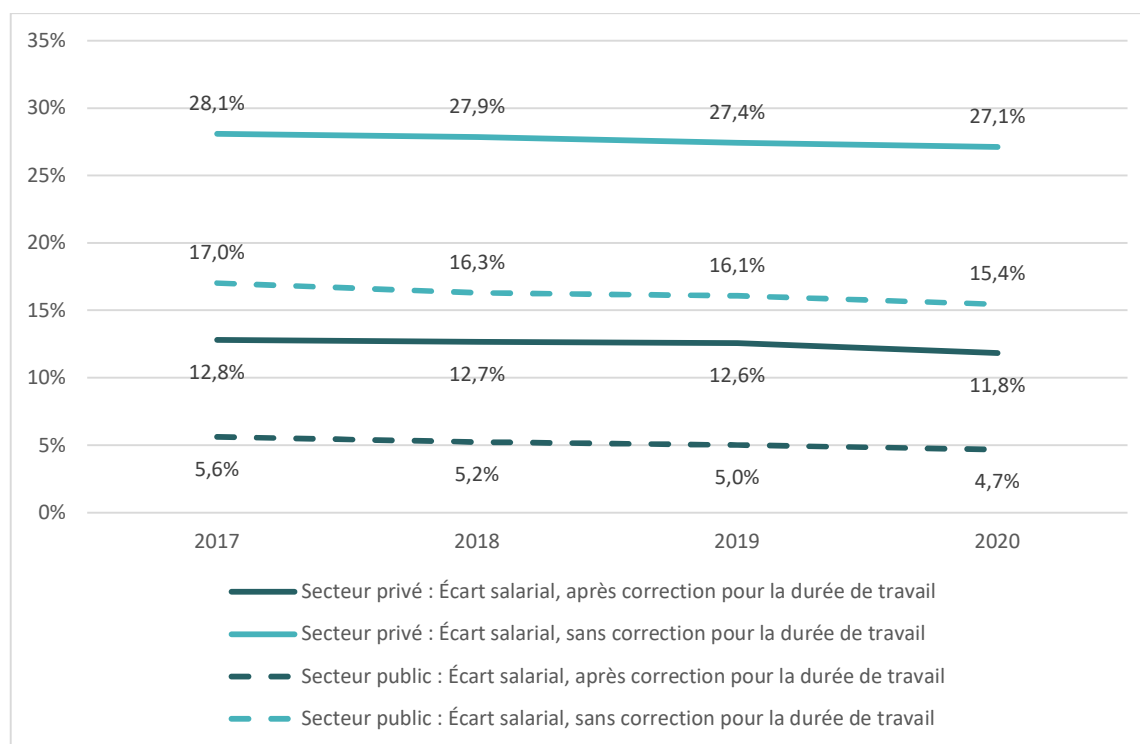
Graphique 5 : Évolution de l'écart salarial en salaires annuels bruts, avec et sans correction pour la durée de travail (2017-2020)



Source : ONSS (calcul IEFH)

Lorsque les chiffres sont ventilés entre les secteurs public et privé, l'inflexion dans le graphique ne s'observe que pour l'écart salarial corrigé du secteur privé. Il y a toutefois une diminution partout. Dans le secteur privé, l'écart salarial en 2020 est de 11,8% après correction pour la durée de travail et de 27,1% sans cette correction. Dans le secteur public, l'écart salarial est toujours beaucoup plus faible, à savoir : 4,7% après correction pour la durée de travail et 15,4% sans correction.

Graphique 6 : Évolution de l'écart salarial en salaires annuels bruts dans les secteurs public et privé, avec et sans correction pour la durée de travail (2017-2020)



Source : ONSS (calcul IEFH)

Si l'on poursuit en ventilant en fonction du statut, l'écart salarial ne diminue plus partout. Comme l'année dernière, on constate une augmentation de l'écart salarial chez les ouvrier-ère-s, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le secteur privé, l'écart salarial non corrigé s'élève à 46,5%. Après correction pour la durée de travail, il est encore de 20,8%. Dans le secteur public, ces chiffres sont respectivement de 37,6% et 10,7%. Avant la crise du coronavirus, les salaires des ouvrières accusaient déjà un retard. La crise n'a nullement interrompu cette tendance. Par heure, une ouvrière du secteur privé gagne en moyenne un cinquième de moins qu'un ouvrier. En un an, elle ne gagne qu'un peu plus de la moitié.

Tableau 1 : Évolution de l'écart salarial en salaires annuels bruts, avec et sans correction pour la durée de travail, selon le statut (2017-2020)

	Écart salarial avec correction pour la durée de travail				Écart salarial sans correction pour la durée de travail			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Employé-e-s secteur privé	21,4%	20,9%	20,6%	19,9%	33,8%	33,3%	32,9%	32,5%
Ouvrier-ère-s secteur privé	20,2%	20,3%	20,6%	20,8%	43,0%	43,0%	42,6%	46,5%
Fonctionnaires statutaires	3,6%	3,4%	3,3%	3,1%	11,0%	10,3%	10,1%	9,5%
Fonctionnaires contractuel-le-s – Total	4,2%	4,1%	3,9%	3,9%	17,8%	17,5%	17,6%	17,2%
Fonctionnaires contractuel-le-s - Employé-e-s	10,1%	9,9%	9,6%	9,2%	18,4%	18,1%	18,2%	18,0%

Fonctionnaires contractuel-le-s - Ouvrier-ère-s	9,6%	9,7%	10,1%	10,7%	36,3%	36,4%	36,7%	37,6%
---	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : ONSS (calcul IEFH)

4. L'égalité de genre et une économie résiliente

Il n'est certainement pas exact de déclarer que ce sont uniquement ou principalement les femmes qui ont subi les conséquences négatives de la pandémie de coronavirus. En réalité, les pertes d'emploi ont été plus nombreuses pour les hommes que pour les femmes. Un écart net peut s'observer selon le niveau d'instruction, tant pour les femmes que pour les hommes, mais tout en bas du marché du travail, un écart de genre important subsiste encore, et les femmes occupant des positions vulnérables sont souvent encore dans une position encore plus faible que les hommes. Il y a des ouvriers bien rémunérés, mais c'est par contre rarement le cas du côté des ouvrières. En outre, 71% des ouvrières travaillent à temps partiel⁴. Ces salaires horaires en moyenne déjà très bas donnent de très maigres résultats à la fin du mois. Parmi les ouvriers, 15% travaillent à temps partiel. C'est plus que parmi les employés, mais beaucoup moins que chez les ouvrières.

Dans leur analyse, les expert-e-s de la Banque Nationale en arrivent à la conclusion que la crise du coronavirus a probablement encore accéléré la polarisation sur le marché du travail : d'un côté, les personnes qui ont un niveau d'instruction élevé et des profils recherchés, et de l'autre, les personnes peu ou moyennement scolarisées avec des opportunités d'emploi limitées. Cette dernière catégorie a pris des coups beaucoup plus souvent. Proportionnellement, les personnes peu et moyennement scolarisées travaillent beaucoup plus souvent sur base de contrats temporaires, n'ont plus souvent pas la possibilité de faire du télétravail, sont plus souvent au chômage et il était difficile de trouver un emploi durant cette période, les revenus complémentaires de l'économie informelle étaient souvent perdus, etc. Les personnes issues de l'immigration et les jeunes étaient parmi les catégories les plus touchées⁵.

En partie, cela contraste fortement avec ce que l'on appelle les « professions essentielles » depuis la crise du coronavirus. La main-d'œuvre non qualifiée est souvent indispensable à la société. La crise du coronavirus est terminée, mais des pénuries aiguës apparaissent sur le marché du travail. Pour rendre l'économie belge plus résistante aux crises futures, il sera nécessaire de mieux rémunérer ces emplois, de mieux les encadrer et de créer de meilleures conditions de travail. Si les plus faibles ne sont pas laissé-e-s de côté, cela sera bénéfique à la stabilité de l'ensemble du système.

Parfois, l'égalité de genre nécessite une action ciblée. L'élimination de l'écart de genre au bas de l'échelle du marché du travail en est un exemple. Une politique efficace doit tenir compte de la situation concrète et de l'expérience de ces femmes.

⁴ Source : ONSS (calcul IEFH), données de l'année 2020.

⁵ Coppens B., Minne G., Piton C. et Ch. Warisse, 'L'économie belge au lendemain du choc de la crise du COVID-19', dans : [Banque Nationale de Belgique, la Revue économique](#), sept. 2021.

5. Annexe

Tableau 2 : Évolution des postes de travail et des équivalents temps plein selon la taille de l'entreprise (section à 2 chiffres de la NACE) (2020 par rapport à 2019)

Code NACE et dénomination		Postes de travail		Équivalents temps plein (ETP)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
55	Hébergement	-6,08%	-6,01%	-44,85%	-43,96%
51	Transports aériens	-4,20%	-1,98%	-43,88%	-33,68%
56	Restauration	-6,45%	-4,34%	-41,00%	-40,92%
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	-8,43%	-4,71%	-40,17%	-33,82%
15	Industrie du cuir et de la chaussure	-6,61%	-7,71%	-38,93%	-34,05%
96	Autres services personnels	-2,93%	-4,02%	-30,22%	-18,20%
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	-3,04%	-1,85%	-29,19%	-24,10%
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	-1,74%	-0,21%	-29,04%	-29,39%
30	Fabrication d'autres matériels de transport	-2,79%	-1,62%	-23,74%	-24,44%
14	Industrie de l'habillement	-6,41%	-6,44%	-19,76%	-19,65%
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	-3,58%	-1,10%	-19,28%	-18,18%
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	1,90%	-1,48%	-17,55%	-24,44%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	-3,86%	-7,62%	-15,74%	-17,55%
81	Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysager	2,09%	3,43%	-15,65%	-5,45%
78	Activités liées à l'emploi	-11,06%	-11,81%	-13,95%	-13,69%
73	Publicité et études de marché	-2,73%	-3,30%	-13,82%	-15,93%
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	-2,08%	-2,07%	-13,22%	-14,69%
13	Fabrication de textiles	-2,88%	-1,78%	-12,99%	-11,93%
31	Fabrication de meubles	-1,94%	-3,38%	-11,99%	-11,33%
32	Autres industries manufacturières	-0,03%	0,72%	-11,92%	-9,06%
27	Fabrication d'équipements électriques	-6,38%	-6,24%	-11,89%	-11,98%
47	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	-1,70%	1,07%	-11,89%	-6,91%
58	Édition	-5,44%	-5,03%	-11,86%	-9,39%
77	Activités de location et location-bail	0,36%	1,93%	-11,41%	-12,92%
45	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,41%	-0,23%	-11,34%	-13,19%
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	-0,47%	0,02%	-10,08%	-8,65%
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,53%	4,12%	-9,31%	-10,93%

33	Réparation et installation de machines et d'équipements	-2,00%	-2,43%	-9,00%	-9,65%
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	1,09%	-1,65%	-8,87%	-12,92%
80	Enquêtes et sécurité	3,96%	0,85%	-8,85%	-5,09%
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-0,17%	-0,03%	-8,24%	-5,67%
24	Métallurgie	-0,52%	-2,23%	-8,13%	-9,63%
46	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	-0,61%	-0,15%	-7,95%	-6,88%
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,59%	-0,42%	-7,36%	-7,97%
50	Transports par eau	-1,71%	0,96%	-6,71%	-2,14%
43	Travaux de construction spécialisés	3,59%	0,30%	-6,62%	-7,47%
61	Télécommunications	-9,43%	-6,97%	-6,38%	-6,67%
28	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	-0,78%	-1,61%	-6,11%	-7,11%
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0,77%	-0,51%	-6,06%	-5,94%
17	Industrie du papier et du carton	-1,14%	-0,53%	-5,41%	-4,50%
68	Activités immobilières	1,60%	1,58%	-5,24%	-5,30%
41	Construction de bâtiments ; promotion immobilière	2,44%	-1,34%	-5,18%	-7,96%
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	-0,07%	0,13%	-5,01%	-4,92%
88	Action sociale sans hébergement	0,22%	0,84%	-4,85%	-8,60%
12	Fabrication de produits à base de tabac	-4,04%	-1,90%	-4,46%	-2,96%
11	Fabrication de boissons	2,53%	1,62%	-4,12%	-6,23%
10	Industries alimentaires	-0,29%	1,09%	-4,12%	-2,53%
82	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	2,41%	-0,75%	-4,00%	-9,14%
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,09%	0,22%	-3,98%	-5,29%
1	Culture et production animale, chasse et services annexes	1,44%	-0,60%	-3,45%	-3,71%
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	1,94%	2,14%	-3,35%	-1,71%
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0,60%	3,41%	-3,23%	0,13%
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1,12%	0,77%	-3,21%	-3,77%
60	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	-0,91%	-1,31%	-2,98%	-2,90%
49	Transports terrestres et transport par conduites	2,80%	0,41%	-2,86%	-4,97%
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	-1,75%	-1,98%	-2,86%	-2,86%
69	Activités juridiques et comptables	1,73%	3,08%	-2,09%	0,37%

94	Activités des organisations associatives	0,16%	-0,54%	-1,90%	-3,53%
37	Collecte et traitement des eaux usées	-1,76%	-6,04%	-1,81%	-6,17%
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	1,75%	2,92%	-1,15%	-0,26%
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0,53%	2,50%	-0,76%	1,45%
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	-0,95%	-1,74%	-0,52%	-1,80%
42	Génie civil	4,35%	0,81%	-0,46%	-5,26%
20	Industrie chimique	1,48%	0,27%	0,04%	-1,34%
86	Activités pour la santé humaine	1,35%	1,61%	0,21%	0,56%
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	4,99%	3,69%	0,48%	-1,48%
84	Administration publique	0,33%	-1,18%	0,51%	-1,42%
53	Activités de poste et de courrier	1,43%	3,13%	0,74%	2,48%
85	Enseignement	1,55%	0,93%	1,53%	0,44%
63	Services d'information	4,10%	4,19%	1,54%	2,23%
87	Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	2,40%	2,70%	1,70%	1,79%
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,32%	1,18%	2,26%	0,98%
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	7,10%	4,18%	3,09%	0,90%
21	Industrie pharmaceutique	3,75%	4,14%	3,60%	3,60%
19	Cokéfaction et raffinage	3,13%	2,73%	4,28%	2,61%
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	2,12%	0,47%	5,12%	1,24%
36	Captage, traitement et distribution d'eau	5,05%	1,77%	6,50%	1,77%
72	Recherche-développement scientifique	7,39%	6,07%	6,81%	4,52%
75	Activités vétérinaires	10,61%	4,41%	7,23%	2,77%
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	20,72%	0,27%	16,12%	-4,49%

Source : ONSS (calcul IEFH)

Colophon

Pour préparer et rédiger les rapports relatifs à l'écart salarial, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes collabore avec l'ONSS, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium) et le Bureau fédéral du Plan.

Éditeur : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta, 40
1060 Bruxelles
T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iefh.belgium.be

Auteure : Hildegard Van Hove

Cette publication paraît uniquement en tant que document web.

Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.